



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

DOSSIER D'INSCRIPTION 2026-2027

Toutes les pages du dossier sont à signer.

Le dossier d'inscription précise les conditions du contrat entre la famille et l'établissement. Il convient donc de le lire et de remplir les fiches soigneusement. Tous les représentants légaux doivent signer les documents. En cas de séparation du couple (voir modalités éventuelles du jugement) et impossibilité pour l'un des parents de signer le dossier, un courrier attestant l'accord sur le choix de l'école est demandé au parent non-signataire.

Une confirmation d'inscription sera envoyée par mail en cas d'acceptation du dossier.

Liste des pièces du dossier à compléter et signer

- ☐ INSCRIPTION ENFANT
- ☐ RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX
- ☐ FACTURATION
- ☐ REGLEMENT INTERIEUR

Liste des pièces à fournir

- ☐ Une photo récente de l'enfant
- ☐ Une copie du carnet de vaccination ou certificat de vaccinations obligatoires à jour.

En cas de contre-indication : un certificat médical de contre-indication pour chaque vaccin non effectué.

- ☐ Les bulletins scolaires des classes fréquentées par l'enfant
- ☐ Une copie du livret de famille ou pièce d'identité des responsables légaux.
- ☐ L'attestation d'assurance scolaire 2026-2027 (à remettre au plus tard le jour de la rentrée)

Une fois la place confirmée, vous pourrez procéder au virement des frais d'inscription de 450 euros. Ces frais sont payables uniquement lors de la 1ère inscription. Ils ne sont pas remboursables en cas de désistement.

La place attribuée sera définitive lorsque le dossier sera complet et le paiement reçu. Vous recevrez alors un mail de confirmation du secrétariat.

En remplissant ce dossier vous vous engagez à respecter le règlement intérieur et toutes les conditions indiquées dans ce document. dans la mesure où une place est validée pour votre enfant.

Signature des responsables légaux

Nom et Prénom

Nom et Prénom



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

RENSEIGNEMENTS RESPONSABLES LEGAUX

Parent 1

NOM : _____ Prénom : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : (commune et département) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Profession : _____
Téléphone personnel : _____ Téléphone professionnel _____
Courriel : _____ @ _____

Parent 2

NOM : _____ Prénom : _____
Né(e) le : ____ / ____ / ____ Lieu de naissance : (commune et département) : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Profession : _____
Téléphone personnel : _____ Téléphone professionnel _____
Courriel : _____ @ _____

AUTORISATION Droit à l'image

Rayer les mentions inutiles

J'autorise / je n'autorise pas l'école à prendre en photo ou filmer mon enfant dans le cadre des activités scolaires pour publier sur notre application interne (Klassly)

J'autorise / je n'autorise pas l'école à prendre en photo ou filmer mon enfant pour publier sur le site internet de l'école

J'autorise / je n'autorise pas la publication de photographies de mon enfant dans la presse locale.

Signature Parent 1

Signature Parent 2



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr



INSCRIPTION ENFANT

Nom : _____ Prénom _____

Sexe : ☐ F ☐ M Nationalité _____

Date de naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____

Frères & Sœurs : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Penser à informer le secrétariat de tout changement d'adresse.

Classe demandée pour la rentrée 2026:

☐ Preschool (2 ans le jour de la rentrée) ☐ PS ☐ MS ☐ GS

☐ CP ☐ CE1 ☐ CE2 ☐ CM1 ☐ CM2

Niveau d'anglais : ☐ Aucune Notion ☐ Notions ☐ Bilingue

Langue maternelle : _____

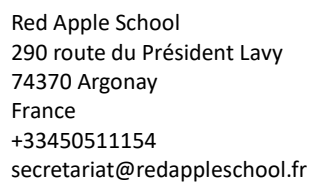
Scolarité des années précédentes : Merci de joindre les bulletins de compétences au dossier

Année	Ecole	Classe

Mon enfant possède un PAP (Projet d'Accueil Personnalisé) ☐ oui ☐ non

Mon enfant possède un PAI (Plan d'Accueil Individualisé) ☐ oui ☐ non

Signature des responsables légaux

[illegible]



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

FACTURATION

Frais de scolarité Preschool (Toute Petite Section né en 2024)

	Paielement mensuel	Paielement annuel
1 ^{er} Enfant	770€	7600€

Frais de scolarité Petite Section à Cm2

	Paielement mensuel	Paielement annuel
1 ^{er} Enfant	640€	6250€
2 ^{ème} enfant	530€	5300€
Dès le 3 ^{ème} enfant	490€	4900€

Les frais de scolarité mensuels sont prélevés tous les 5 du mois, de septembre à juin

Les frais annuels sont prélevés le 5 septembre 2026.

Les frais annexes (périscolaire, cantine, activités) sont facturés et prélevés entre le 20 et le 25 du mois.

Veuillez noter que les frais annexes de juin seront prélevés le 5 juillet 2027.

Frais annexes

450€ de frais d'inscription uniquement à la première inscription.

Périscolaire

Des ateliers extrascolaires sont proposés au sein de notre établissement par des intervenants extérieurs afin d'épanouir nos élèves au mieux. Les inscriptions se feront en juin 2026.

L'accueil périscolaire est assuré le matin et le soir par notre équipe.

Arrivée dès 7h45	6€
Arrivée entre 8h00 et 8h15	4€
Arrivée entre 8h15 et 8h25	2€
Départ avant 17h00	3€
Départ entre 17h00 et 17h30	5€
Départ entre 17h30 et 18h30	8€

L'heure d'arrivée ou de départ détermine votre tarification. Il n'y a pas d'inscription nécessaire.

⚠ Vous devrez prévoir les goûters de vos enfants pour le temps périscolaire/activité

INFO : 50% de crédit d'impôt pour les moins de 6 ans. Attestation à demander par mail au secrétariat.

Signature des responsables légaux



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

Cantine

Les réservations se font via un formulaire internet envoyé à tous les parents.

Les repas sont facturés 6,50 euros l'unité

En cas d'absence, il faut en informer le service facturation par mail uniquement 3 jours ouvrés avant pour une déduction sur la facture.

Fournitures

Maternelles

Nous achetons les fournitures scolaires nécessaires (cahier, ardoise, feutres/crayons, pochettes...), une somme forfaitaire de 30€ vous sera facturée.

Il faudra prévoir pour le jour de la rentrée :

- 1 sac de change
- 1 paire de chaussons
- 1 gourde
- Coussins / couverture doudou pour la sieste

Primaires

L'école se charge des achats du matériel scolaire (fichiers, manuels) et des fournitures (cahiers, classeurs, pochettes,...) nécessaires. Une somme forfaitaire pouvant aller jusqu'à 100€ vous sera facturée.

- 1 paire de chaussons
- 1 cartable
- 1 gourde
- Un agenda à partir du Ce2

Signature des responsables légaux



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 – Réinscription

Les parents des élèves déjà scolarisés à Red Apple School doivent confirmer leur souhait de réinscription au plus tard le 15 janvier pour l'année suivante. Le versement d'un acompte de 345 euros valide la réservation de la place. Cet acompte sera déduit de la facture du mois de septembre suivant. En cas de désistement, cette somme reste acquise à l'école, à titre de frais de dossier et de gestion (article 1590 du Code civil).

Article 2 – Inscription initiale

L'inscription d'un nouvel élève est soumise à :

- un entretien préalable avec la direction,
- la remise complète du dossier administratif et médical,
- et le règlement des frais d'inscription.

Ces frais ne sont pas remboursables, sauf en cas de refus d'admission par l'école. L'inscription devient définitive à réception du contrat de scolarisation signé par les deux parties.

Article 3 – Désistements

En cas de désistement avant le 1^{er} mars, seul l'acompte reste acquis à l'école. En cas de désistement après le 1^{er} mars, précédant la rentrée, les frais d'inscription restent acquis à l'école et une indemnité forfaitaire équivalente à 50 % des frais de scolarité annuels sera due. Cette somme correspond aux frais de réservation de place, à la planification des ressources pédagogiques et à la désorganisation du service causée par le désistement tardif. Si la place est pourvue par un nouvel élève avant la rentrée, cette indemnité pourra être réduite ou annulée à l'appréciation de la direction.

Article 4 – Départ en cours d'année scolaire

Toute année scolaire commencée est due dans son intégralité, sauf cas de force majeure dûment justifié (mutation professionnelle imprévisible, raison médicale grave, etc.).

En cas de départ anticipé :

- entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, 70 % des frais annuels restent dus ;
- à partir du 1^{er} janvier, la totalité des frais de scolarité est due.

Si la place est réattribuée dans le mois suivant le départ, les sommes dues peuvent être révisées à la baisse par la direction. Le solde de tout compte (frais de scolarité, cantine, périscolaire, fournitures, etc.) est exigible à la date du départ.



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

Article 5 – Assiduité et retard

L'inscription à l'école implique une fréquentation assidue, conforme au calendrier scolaire et aux horaires. Toute absence doit être justifiée par écrit (mail au secrétariat).

- Maternelle : la porte ferme à 8h45
- Primaire : la porte ferme à 8h30

Tout retard répété fera l'objet d'un suivi et pourra donner lieu à une convocation des parents. Si la situation persiste, la direction pourra envisager une exclusion temporaire pour non-respect du règlement.

Article 6 – Organisation du temps scolaire

L'école est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h45 à 18h30.

Article 7 – Accueil et remise des élèves

- En Preschool, l'accueil et la remise s'effectuent directement en classe.
- En maternelle, les parents remettent l'enfant au personnel encadrant avant 8h45.
- En primaire, les élèves sont accueillis dès 8h15 par leur enseignant.

Les enfants sont remis uniquement aux personnes autorisées figurant sur la fiche d'autorisation parentale. Tout retard après 16h30 entraîne une inscription d'office en périscolaire. Les parents peuvent signer une décharge s'ils autorisent leur enfant à rentrer ou venir seul.

Article 8 – Droit à l'image

Toute prise de photo ou de vidéo d'un élève nécessite une autorisation parentale écrite (document d'inscription). Les images diffusées dans un cadre scolaire ou institutionnel respecteront le droit à la vie privée et la protection des données personnelles (RGPD).

Article 9 – Laïcité et neutralité

L'école garantit le respect du principe de laïcité :

- égalité filles/garçons,
- respect des convictions de chacun,
- neutralité politique et religieuse

Article 10 – Responsabilité des parents

Tout matériel détérioré, cassé ou volé volontairement par un élève devra être remboursé par la famille. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'objets de valeur.

Article 11 – Hygiène et santé

L'école assure un entretien quotidien des locaux selon les normes en vigueur. En cas de maladie contagieuse, les élèves doivent respecter les durées d'éviction scolaire affichées. Les protocoles sanitaires décidés par la direction doivent être strictement respectés par tous.



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

Article 12 – Sécurité des locaux

Le directeur, responsable de la sécurité, s'assure :

- de la révision régulière des installations,
- de la tenue du registre de sécurité,
- et de la réalisation d'au moins deux exercices d'évacuation par an.

Article 13 – Protection et sécurité de l'élève

En cas d'accident ou de problème de santé, le personnel suit la procédure d'urgence et contacte les services médicaux (15) si nécessaire. Les parents sont informés dans les meilleurs délais. Les personnes autorisées à venir chercher l'enfant doivent être déclarées par écrit auprès de la direction.

Article 14 – Discipline, respect du cadre éducatif et rupture de la scolarisation

La vie à Red Apple School repose sur le respect mutuel et la bienveillance. Toute difficulté comportementale est d'abord traitée dans une démarche éducative et préventive.

L'école se réserve toutefois le droit d'intervenir en cas de comportements qui compromettent la sécurité ou la bonne marche de l'établissement. Selon la gravité des faits, la direction peut :

1. convoquer la famille pour un entretien de médiation,
2. mettre en place un contrat de comportement,
3. adresser un avertissement écrit,
4. prononcer une exclusion temporaire ou, en dernier recours,
5. une exclusion définitive après procédure contradictoire et notification écrite.

Tout acte de violence, de harcèlement, d'atteinte physique ou morale fera l'objet d'un signalement immédiat conformément à la loi.



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

Article 15 – Sanctions et mesures éducatives

Les sanctions ont une finalité éducative : elles visent à responsabiliser l'élève et à préserver le cadre collectif. Elles sont proportionnées et jamais humiliantes conformément au code de l'éducation.

Échelle des mesures :

1. Rappel à la règle oral ou écrit
2. Entretien éducatif
3. Convocation des parents
4. Engagement écrit ou contrat de comportement
5. Travail de réparation
6. Avertissement écrit
7. Exclusion temporaire (1 à 5 jours)
8. Exclusion définitive après procédure contradictoire

L'élève et sa famille sont toujours informés et entendus avant toute sanction importante. L'école s'engage à prévenir toute forme de violence ou de discrimination et à privilégier le dialogue et la médiation.

Article 16 – Facturation et paiement

16.1 – Modalités de facturation

Les frais de scolarité sont annuels et indivisibles, mais peuvent être échelonnés mensuellement pour convenance. Les paiements doivent être effectués selon le calendrier transmis en début d'année.

16.2 – Retard ou impayé

Tout retard de paiement supérieur à 10 jours entraîne :

- l'application d'une pénalité légale majorée de 5 points,
- et, après deux relances restées sans effet, la suspension de la scolarisation de l'élève jusqu'à régularisation.

16.3 – Fermeture administrative

En cas de fermeture administrative indépendante de la volonté de l'école (épidémie, décision préfectorale, force majeure, etc.), les frais de scolarité restent dus dès lors que l'établissement assure un suivi pédagogique à distance.

16.4 – Recouvrement

En cas d'impayé persistant, le dossier pourra être confié à un service de recouvrement ou à un conseil juridique, les frais correspondants étant à la charge de la famille.



Red Apple School
290 route du Président Lavy
74370 Argonay
France
+33450511154
secretariat@redappleschool.fr

Contrat de scolarisation

J'ai pris connaissance du règlement intérieur ainsi que de l'ensemble des 11 pages de ce dossier et je m'engage à les respecter intégralement.

Fait à, le/...../.....

Signature du ou des responsables légaux
(précédée de la mention « *lu et approuvé* »)

Nom et prénom :

Nom et prénom :